PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **MARDI 1er JUIN 2021 à 18 H 30**

En l'an deux mille vingt et un, le Premier Juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie MARIE.

Présents : Mme Danièle VIVIEN, Maire-Adjoint,
Mmes Gwenaëlle DELPEUX, Sylvie DEMONCHY, Florence HAMEL et Soizick LECOMTE,
MM. Raynald AUFFRAY, Jonathan CARPOPHORE, Camille FOLL et Vincent LEMIERE,
Conseillers Municipaux.

Absent excusé : M. Gilles BARRAL, Maire-Adjoint, ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie MARIE.

Secrétaire : Monsieur Camille FOLL.

◈

ORDRE DU JOUR

1. SECURISATION DE LA SORTIE DU LOTISSEMENT LES VALLEES : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE *(délibération n° 2021-18)*

2. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE CANTINE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE CRESSERONS A COMPTER DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2021 *(délibération n° 2021-19)*

3. QUESTIONS DIVERSES

◈

Madame le maire ouvre la séance et soumet au vote le **procès-verbal de la réunion du 12 avril 2021** qui est **approuvé à l'unanimité**.

◈

1°) – SECURISATION DE LA SORTIE DU LOTISSEMENT LES VALLEES : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE *(délibération n° 2021-18)*

Madame le Maire rappelle le projet de sécurisation de la sortie du lotissement Les Vallées, sur la route départementale 221 et la délibération qui avait été prise lors de la réunion du 12 avril 2021, sur la base d'une estimation du coût des travaux établie à 20000 € HT par l'Agence Routière Départementale (ARD).

Les travaux consistent en la réalisation d'un plateau surélevé (environ 200 m²) au niveau de l'intersection entre la RD 221 et la sortie du lotissement et l'installation d'un dispositif « porte d'entrée d'agglomération » en résine délimité par des pavés, à l'entrée de la commune de Cresserons.

Après consultation, Madame le Maire présente le devis établi par l'entreprise TP LETELLIER à Douvres la Délivrande d'un montant de 17 831,14 € HT (21 397,37 € TTC), soit inférieur à l'estimation de l'ARD. Elle rappelle également la particularité de ce lotissement qui est situé pour partie (13 maisons) sur la commune de Plumetot et pour partie (3 maisons) sur le territoire de Cresserons, d'où une participation financière de la commune de Cresserons dans ce projet.

Afin de préciser la demande de subvention départementale au titre des amendes de police sur la base d'un montant exact de travaux s'élevant à 17 831,14 € HT, et sur proposition de Madame le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Confirme** le projet de sécurisation de la sortie du lotissement les Vallées,
- **S'engage** à réaliser les travaux sur l'année 2021,
- **Retient** l'entreprise TP LETELLIER pour un montant de travaux s'élevant à 17 831,14 € HT (21 397,37 € TTC),
- **Approuve** le plan de financement de cette opération et la participation de la commune de Cresserons comme suit :
  - Subvention « amendes de police » = 40 % : 7 132 €
  - Participation Cresserons : 3 000 €
  - Fonds propres Plumetot : 7 699,14 €
- **Autorise** le Maire à demander une subvention au titre des amendes de police auprès du Département du Calvados,
- **Annule** et remplace la délibération n° 2021-13 du 12 avril 2021,

2°) – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE CANTINE SCOLAIRE A L'ECOLE DE CRESSERONS *(délibération n° 2021-19)*

Madame le Maire rappelle les tarifs de cantine scolaire à l'école de Cresserons soit 3,50 € par repas pour un enfant de Cresserons et 4,39 € par repas pour un enfant de Plumetot d'où un surcoût pour les familles de Plumetot de 0,89 €.

Elle indique que la commune de Plumetot participe déjà sur le coût d'un repas de cantine pour les élèves de Plumetot fréquentant la cantine scolaire de Cresserons, à hauteur de 0,89 € l'unité, depuis le 1er janvier 2017, ce qui représentait 50 % du surcoût initial.

Comme annoncé lors du vote du Budget Primitif, et par souci d'équité avec les parents de Cresserons, Madame le Maire propose de prendre en charge les 0,89 € par repas de surcoût restant pour les parents de Plumetot, à compter de la prochaine rentrée scolaire.
Le prix d'un repas de cantine serait ramené à 3,50 € pour les familles de Plumetot, soit au même tarif que pour les familles de Cresserons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de prendre en charge la totalité du surcoût des repas pour les enfants de Plumetot fréquentant la cantine scolaire de Cresserons, par rapport aux familles de Cresserons, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget chaque année,
- **Charge** le Maire de mettre en œuvre cette décision avec la commune de Cresserons.

3°) – QUESTIONS DIVERSES

Haie sur le trottoir le long de la propriété Boulard

Madame le Maire informe le conseil qu'il a été convenu avec Monsieur et Madame BOULARD de supprimer la haie qui a entièrement envahi le trottoir communal le long de leur propriété.
Un courrier a été adressé aux propriétaires leur rappelant l'obligation de restituer cet équipement de sécurité totalement inutilisable dans l'état par les piétons et dont l'ampleur de la végétation masque la visibilité des automobilistes dans le virage.
Elle indique que ces travaux seront effectués courant de cet été et pris en charge par la commune.
Madame VIVIEN précise que compte-tenu de la configuration des lieux et pour des raisons de sécurité, les travaux seront effectués par une entreprise et non par l'employé communal.
Des demandes de devis sont en cours ainsi que pour l'arrachage de la haie Bout de la Burbulence.

Végétation trottoirs Bout aux Cerfs

Suite à l'arrachage des épineux sur les trottoirs du Bout aux Cerfs, Madame DELPEUX suggère de faire enlever également les arbres de mauvaises essences restants, par l'employé municipal.

Déchets verts de la commune au Bois de Sainte-Marie

A la demande de Madame DEMONCHY, Madame le Maire confirme que les déchets verts de la commune sont déposés sur le terrain communal du Bois de Sainte-Marie, en vue d'être broyés puis compostés. Un broyeur sera acheté par la Communauté de Communes en vue d'être mutualisé aux différentes communes.
Madame VIVIEN indique que l'employé communal a découvert une cabane dans ce bois avec des cendres dans le milieu. Un panneau de « feu interdit » a été immédiatement installé.

Circulation Bout aux Cerfs

Madame DEMONCHY fait part des problèmes de circulation et surtout de stationnement intempestifs des véhicules des entreprises qui interviennent dans les deux maisons en cours de restauration dans le fond de l'impasse.
Madame le Maire indique qu'elle contactera les propriétaires de ces deux maisons pour leur faire part des désagréments causés par les entreprises.

Installation du Défibrillateur Automatisé Externe

Suite à la décision du conseil municipal, en date du 12 avril dernier, d'équiper la salle polyvalente/mairie d'un défibrillateur cardiaque, elle informe que cet équipement sera installé courant juin.

Elections départementales et régionales

Les membres du conseil municipal se sont positionnés sur des créneaux horaires pour la tenue des deux bureaux de vote qui se tiendront les 20 et 27 juin prochains.
Ces tableaux seront ensuite complétés par les électeurs volontaires de la commune.

Nouveau logo de la commune

Madame VIVIEN rappelle le souhait de changer le logo de la mairie et surtout la nécessité d'intégrer le cryptogramme de la Communauté de Communes Cœur de Nacre dans notre nouveau logo.
Elle a fait appel à une jeune entreprise, l'agence WESIGN à Caen.
Après description de nos attentes à savoir la représentation du village par le symbole de l'église, l'aérodrome et l'agriculture, celle-ci a déjà travaillé sur trois propositions qui ont été présentées au maire et aux adjoints. D'autres rendez-vous seront programmés pour affiner ces propositions qui seront soumises aux membres du conseil pour un choix final.

Chats en divagation

Afin de remédier à terme au problème des chats errants sur la commune, Madame DEMONCHY informe que la SPA (*Société Protectrice des Animaux*) propose aux communes de signer une convention dans le but de faire procéder à la stérilisation de ces animaux dont le coût serait pour moitié à charge de la commune.

Présences de nids d'abeilles

Plusieurs nids d'abeilles ont été signalés sur la commune dernièrement. Ceux-ci doivent être déclarés auprès d'un apiculteur qui viendra les récupérer.
Rappelons par ailleurs, que les nids de frelons asiatiques doivent être signalés en mairie, afin qu'ils soient traités par le biais de la Fredon.

Balayeuse de Saint-Aubin-sur-Mer

Monsieur FOLL demande où en est la convention avec la mairie de Saint-Aubin-sur-Mer pour le passage de leur balayeuse sur notre commune.
Madame le Maire répond que celle-ci a été signée au mois de décembre dernier. C'est nécessairement à l'automne que nous en aurons besoin, au moment de la chute des feuilles.

Abris-bus Bout Basset

Madame DELPEUX rappelle la nécessité de faire installer un abris-bus à l'entrée du Bout Basset pour les collégiens et les lycéens qui ne peuvent s'abriter lors de mauvais temps.
Elle rappelle que la Région de Normandie participe au financement de cet équipement et des aménagements de sécurisation des alentours et stipule que la démarche doit être faite rapidement pour une éventuelle installation en 2022.
Madame VIVIEN indique que ce dossier sera traité à partir de septembre prochain.

◈

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40